ART. 42 N° II-1831

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1831

présenté par

M. Tesson, M. Boccaletti, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Chavent, M. Blairy, M. Muller, Mme Joncour, Mme Josserand, M. Buisson, Mme Robert-Dehault, Mme Laporte, M. Dufosset, Mme Griseti, M. Boulogne, M. Giletti, M. Guitton, Mme Lelouis, M. Villedieu, M. Bryan Masson, M. Le Bourgeois, M. Bilde, Mme Lorho, Mme Levavasseur, M. Meurin, Mme Parmentier, Mme Ménaché, Mme Marais-Beuil, M. Limongi, M. Ménagé, M. Ballard, M. Sanvert, Mme Dogor-Such, M. Gery, Mme Diaz, Mme Grangier, M. Golliot, M. Allegret-Pilot, Mme Pollet, M. Evrard, M. de Lépinau, M. Lioret, Mme Rimbert, M. Gonzalez, Mme Mélin, M. Chenu, M. Lottiaux, Mme Blanc, M. Tivoli, M. Frappé, M. Dragon, M. Tonussi, Mme Bouquin, M. Bernhardt, M. Beaurain, Mme Joubert, M. Jolly, M. Pfeffer, Mme Florence Goulet, Mme Martinez, M. Jacobelli, M. Rivière, M. Weber, Mme Lechon, Mme Galzy, M. Jenft et M. Monnier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

ART. 42 N° II-1831

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	500 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	500 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur le nécessaire développement d'armes d'usures de moyenne et longue portée pour les armées françaises.

La guerre en Ukraine et l'engagement de nos frégates en mer Rouge soulignent l'importance stratégique des munitions d'usure. À faible coût de production, ces munitions présentent un double avantage : elles saturent et épuisent les défenses antibalistiques ennemies tout en révélant leurs positions.

Le développement accéléré de ce type de munitions en Ukraine, notamment avec l'utilisation massive des drones Sahed et Guran, démontre leur pertinence dans les conflits contemporains. Cette nécessité stratégique a été soulignée par le Chef d'État-Major des Armées, Thierry Burkhard, lors d'un colloque à l'Institut Montaigne, ainsi que par l'Amiral Nicolas Vaujour, Chef d'État-Major de la Marine nationale, lors de son audition au Sénat.

Bien que la France se dote de munitions d'usure à bas coût avec le programme COLIBRI et LARINAE, elle ne dispose pas encore de solutions de drones ou de balistique à moyenne et longue portée (200 km à 1500 km) pour soutenir ses frappes en profondeur. Loin de remettre en cause notre modèle de missiles, les munitions d'usure pourraient renforcer leur efficacité en garantissant la pénétration des bulles de défense ennemies. Cette capacité apparaît particulièrement stratégique quand un nombre croissant d'acteurs agressifs envers les intérêts de la France se dotent ou sont dotés de capacité crédible de défense antiaérienne. En outre, le développement de telle munition pourrait accompagner le développement actuel de missiles SEAD (Suppression of Enemy Air Defenses). Les deux technologies marchant de concert, la munition d'usure sert à saturer et repérer la défense sol-air ennemie, quand le missile SEAD la détruit.

ART. 42 N° II-1831

Dans cette optique, cet amendement vise à encourager la recherche et le développement de munitions d'usure à moyenne et longue portée, afin de soutenir nos capacités de frappes en profondeur.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 500 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n° 65 : «Journée défense et citoyenneté — Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"» du programme n° 212 : «Soutien de la politique de défense», au profit de la sousaction n° 07-03 : «Études amont» de l'action n° 07 — «Prospective de défense» du programme n° 144 — «Environnement et prospective de la politique de défense».